



**BANQUE
DE L'ORME** | 
SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

BANQUE DE L'ORME

Au 1^{er} janvier 2026

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires spécifiquement appliqués à la clientèle de la Banque de l'Orme, banque judiciaire de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Il est complété par les brochures tarifaires «Conditions et tarifs des opérations et services bancaires des décideurs en région» ou «Conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux professionnels et associations de proximité» disponibles sur notre site <https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/votre-banque/reglementation/tarifs/> ainsi que dans votre agence ou Centre d'Affaires.

Les commissions de cette brochure spécifique à la Banque de l'Orme sont exonérées de TVA.

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées a, depuis toujours, fondé ses relations sur la confiance et la transparence : lors de toute ouverture de compte courant, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement du compte et des produits et services qui lui sont rattachés.

Nos Chargés d'Affaires Banque de l'Orme se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les plus adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet⁽¹⁾ :
www.caisse-epargne.fr**

La souscription des produits et services présents dans cette plaquette tarifaire est soumise à l'étude et à l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet



> LA GESTION DE COMPTE COURANT

■ Frais d'étude et d'ouverture de compte	80,00 €
■ Frais de tenue de compte par structure	26,00 € / mois
■ Commission de mouvement	0,25 % / an
- Minimum de perception	20,00 €/trimestre
■ Frais de clôture de compte courant	100,00 €
■ Frais d'actualisation administrative, juridique et comptable du dossier par association/ Entrepreneur individuel ou toute autre structure ayant un Chiffre d'affaires :	
- De 0 à 1,5 millions d'€	150,00 € / an
- Compris entre 1,5 et 5 millions d'€	300,00 € / an
- Compris entre 5 et 50 millions d'€	600,00 € / an
- De 50 millions d'€ et plus	900,00 € / an

> BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

■ PulCEo Administrateurs Judiciaires TVA	50,00 € / mois
---	-----------------------

Par dérogation au Contrat PulCEo, le Client bénéficie automatiquement et gratuitement des modules complémentaires suivants : Comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi et Durée d'historique étendue. Le module Banque supplémentaire n'est pas disponible.

> LES CRÉDITS COURT TERME

■ Frais de dossier (création et renouvellement du concours)	1% minimum du montant octroyé
---	--------------------------------------

> DÉCOUVERT

■ Commission sur le plus fort découvert ⁽¹⁾	0,20 % / trimestre⁽²⁾
--	---

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)	Taux du découvert autorisé + 5,00 % l'an⁽²⁾
■ Affacturage (FACTUREA)	Nous consulter
■ Taux d'intérêt	Taux personnalisé

> DAILLY

■ Mise en place d'une convention cadre de cession de créances professionnelles	120,00 €
■ Taux d'intérêt débiteur ⁽³⁾	Taux personnalisé
■ Commission de notification par courrier	Frais postaux
■ Commission par bordereau (10 créances max./bordereau)	20,00 €
■ Commission par créance cédée	10,00 € / facture
■ Commission de relance Dailly	25,00 € / unité
■ Commission de prorogation, modification, réclamation	30,00 € / unité
■ Commission de mise en impayé	30,00 € / unité
■ Mainlevée de notification	25,00 € / unité

(1) Commission perçue sur le solde débiteur du compte courant.

(2) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, pour la catégorie « crédits de trésorerie », et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

(3) Intérêts sur cession Dailly calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant mobilisé des créances.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr





CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} janvier 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Midi-Pyrénées

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, les prix exprimés en euros intègrent la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} septembre 2025, date de rédaction du présent document).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque du Développement Régional en vigueur à compter du 01/01/2026.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque de l'Orme. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque de l'Orme.

SOMMAIRE



1 BANQUE AU QUOTIDIEN



1.1. Compte courant et services associés	06
1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées	08
1.3. Gestion de trésorerie	14
1.4. Opérations de paiement et d'encaissement	14
1.5. Dates de valeur	21
1.6. Instruments de paiements	22
1.7. Offres groupées de services.....	24
1.8. Solutions d'encaissement.....	25

2 LES FINANCEMENTS



2.1. Cycle d'exploitation	28
2.2. Engagements par signature	29
2.3. Financement des investissements	30
2.4. Financement locatif.....	31
2.5. Couverture de taux.....	31

3 LES PLACEMENTS



3.1. Épargne bancaire	32
3.2. Épargne financière	33
3.3. Comptes titres	34

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



4.1. Ingénierie sociale et autres assurances.....	37
4.2. Ingénierie financière.....	39
4.3. Ingénierie immobilière	39
4.4. Neobusiness	40
4.5. Banque de l'Orme	40
4.6. Ingénierie environnementale	40
4.7. Banquier du dirigeant.....	40
4.8. Service Gestion Privée.....	40
4.9. Conseil aux entreprises et institutionnels	40

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



5.1. Tenue de compte	41
5.2. À destination de l'étranger - import.....	41
5.3. En provenance de l'étranger - export.....	43
5.4. Financements à l'international..	45
5.5. Opérations de change.....	45
5.6. Change manuel.....	45
5.7. Offre Coface	45
5.8. Offre d'accompagnement à l'International.....	45
5.9. Frais annexes.....	45

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



6.1. Recherche de document.....	46
6.2. Location de coffre-fort.....	46
6.3. Jedeclare.com.....	46
6.4. Cybersécurité.....	46

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



7.1. Commission d'intervention.....	47
7.2. Les incidents liés aux chèques....	47
7.3. Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	47
7.4. Les incidents liés à la carte bancaire.....	48
7.5. Autres incidents.....	48
7.6. Oppositions.....	48

8 LEXIQUE



Lexique.....	49
--------------	----

9 LES NUMÉROS UTILES



9.1. Carte Bancaire.....	53
9.2. Monétique commerçants.....	53
9.3. Autres numéros.....	54

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



10.1. Procédure de réclamation.....	55
10.2. Procédure de médiation.....	55
10.3. Pour toute information complémentaire.....	56

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE ET COMMISSIONS

- Frais de tenue de compte Entreprises en euros..... **67,60 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte Entreprises, en euros, inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an⁽¹⁾**
- Frais de tenue de compte Associations en euros **18,30 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte Associations, en euros, inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an⁽¹⁾**
- Rémunération de compte **Nous consulter⁽²⁾**
- Commission de mouvement⁽³⁾ **0,16 %/an**
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽⁴⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	4,40 €/trimestre	8,80 €/trimestre
Relevés décennaires	6,00 €/trimestre	12,00 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	8,00 €/trimestre	16,00 €/trimestre
Relevés journaliers	32,40 €/trimestre	64,80 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant..... **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)..... **Gratuit**
 - Retrait d'espèces (dépannage) en agence avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,00 €**
 - Récapitulatif annuel de frais..... **Gratuit**
 - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 100 M€ ou budget > 30 M€)..... **122,00 € TVA**
 - Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **30,00 €/acte de gestion**
- Mobilité bancaire
 - Domilis Pro **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué **15,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable dès le 1^{er} euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité. Le coût du service ne saurait excéder la rémunération issue de ce dernier.

(3) Cf. lexique page 49 et suivantes.

(4) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box » dans le cadre d'un abonnement de banque à distance.

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable, par structure :	
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 M€	280,00 €/an
- Chiffre d'affaires entre 5 M€ et 50 M€	560,00 €/an
- Chiffre d'affaires supérieur à 50 M€	885,00 €/an
■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable par Association	175,00 €/an
■ Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable par Syndic Bailleur Social	90,00 €/ an
■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable par structure détenue par un client Professionnel de l'Immobilier	350,00 €/an
■ Frais de lettre de relance pour obtention de documents comptables et/ou réglementaires	15,00 €
■ Frais de traitement des fusions, absorptions	Sur devis

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèque de banque par mois ou moyen de paiement équivalent offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse.

(1) Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, fournis gratuitement dans le cadre du droit au compte.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus.
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires.
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcée pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE net Comptes (hors offre groupée de services)	
- Frais de mise en place de l'abonnement	Gratuit
- Abonnement au service de banque à distance	11,50 €/mois
- Option bourse	1,20 €/mois
- Option Banque à Distance unique pour les groupes de sociétés ⁽²⁾	Nous consulter
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse).....	Nous consulter <u>TVA</u>
- Option comptes de filiale ⁽²⁾	7,50 €/mois/filiale
■ Service Gestion de factures <u>TVA</u>	

BON À SAVOIR :

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte	Gratuit⁽³⁾
- Basique	21,60 €/mois⁽³⁾
- Essentiel	39,60 €/mois
- Pro	94,28 €/mois⁽³⁾
- Pro+	238,80 €/mois⁽³⁾

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses ⁽¹⁾	60 factures incluses ⁽¹⁾	100 factures incluses ⁽¹⁾	200 factures incluses ⁽¹⁾	500 factures incluses ⁽¹⁾
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽²⁾	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 12€ TTC sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 24€ TTC pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 6€ TTC par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 6€ TTC par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹⁾	1 utilisateur ⁽¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹⁾

- CE net Secteur Public
 - Abonnement **Gratuit**
- WEBPROTEXION **Nous consulter**

DÉFINITION :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

- ALERTECUREUIL PRO
 - Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
 - Forfait mensuel dans la limite de 40 SMS **5,10 €/mois**
 - SMS supplémentaire..... **0,20 €/sms**
 - Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mails :
 - Forfait mensuel, nombre illimité de mails **5,10 €/mois**
- PULCEO Connect **TVA**

BON À SAVOIR :

PULCEO Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PULCEO Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 12 € TTC sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 24 € TTC pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 6 € TTC par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 6 € TTC par utilisateur supplémentaire.

- Abonnement **11,90 €/mois TVA**
- Abonnement avec module gestion du risque commercial par Ellisphère⁽¹⁾ **13,25 €/mois TVA**

■ Digital Box **Gratuit**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

■ CE net Remises⁽²⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **Gratuit**
- Abonnement **à partir de 36,50 €/mois⁽³⁾**

CE NET EDI (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ CE net EDI **TVA**

- Abonnement incluant CE net Comptes et CE net Remises permettant de réaliser vos remises d'ordres via les protocoles EBICS, SWIFT et Pe-SIT

- CE net EDI - EBICS-T **57,80 €/mois**
- CE net EDI - EBICS-TS **68,00 €/mois**
- CE net EDI - SWIFT, Pe-SIT **Nous consulter**

- Options supplémentaires **Nous consulter**

■ CE net Tiers **Nous consulter**

■ PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR :

PULCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PULCEO.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

(1) Module facturé une seule fois, si le client est équipé de PULCEO et PULCEO Connect, dans le cadre du contrat où le module complémentaire est souscrit pour la première fois. Si le contrat concerné est résilié, le module complémentaire sera facturé dans le contrat qui subsiste.

(2) Intègre les fonctionnalités du service CE net Comptes.

(3) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Frais de mise en place du service (à distance ou sur site).....	265,00 €
- Abonnement PulCEo.fr (fonctionnalités de base)	74,00 € /mois
- Durée d'historique étendue	10,20 € /mois
- Comptes supplémentaires	10,60 € /mois
- Banques supplémentaires.....	10,60 € /mois
- PULCEO Mobile élargi.....	10,20 € /mois
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	
- Abonnement à l'option.....	12,25 € /mois
- Frais par signature électronique.....	0,86 € /unité
- Facture électronique	
- Abonnement à l'option.....	sur devis
- Frais par signature électronique.....	sur devis
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles.....	18,35 € /mois
- Proposition d'équilibrage des soldes des comptes.....	18,35 € /mois
■ EBICS	
Transmission de tous types de virements, de prélèvement, et de LCR/BOR.	
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique.....	À partir de 65,70 €/mois⁽¹⁾ TVA
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation via CE net.....	À partir de 55,60 €/mois⁽¹⁾ TVA
Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.	
- Abonnement mensuel EBICS (profil T).....	11,50 € TVA
■ SWIFTNet	
- Frais de mise en place du service.....	Nous consulter TVA
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct	Nous consulter TVA
- Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter TVA
■ Autres prestations	
- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
- Relevés de compte :	
- Relevé intraday (format camt052 ou MT942).....	20,00 €/compte/mois
- Relevé de frais (format camt86).....	Nous consulter
- Relevé au format CFONB, xml, PDF.....	Nous consulter
- Relevé au format MT940.....	Nous consulter
- Accès multiple tous protocoles	Nous consulter
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA.....	Nous consulter TVA
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes.....	Nous consulter TVA
- Services complémentaires.....	Nous consulter
■ Suivi SWIFT GPI (suivi de l'état d'avancement des opérations internationales SWIFT GPI)	
- Abonnement.....	5,00 €/mois TVA

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués

- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA SDD Core impayés pour défaut de provision
 - Abonnement..... **5,30 €/mois TVA**
 - Frais de représentation d'un prélèvement impayé⁽¹⁾..... **0,69 €/opération TVA**

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽²⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽³⁾.

- Secur'Pass **Gratuit**
- Certificat électronique Certiceo
 - Abonnement 1^{er} certificat (pour 3 ans payable d'avance) **255,00 € TVA**
 - Abonnement supplémentaire (pour 3 ans payable d'avance) **170,00 € TVA**
 - Assistance à l'installation **Gratuit**
 - Authentification forte par clé FIDO 2 **Nous consulter**
- Certificat 3 Skey **142,00 € TVA**
- Authentification secur@ccès et lecteur CAP
 - Lecteur CAP **9,30 € TVA**
 - Carte secur@ccès **8,30 €/an TVA**
 - Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque..... **13,50 € TVA**
 - Frais de refabrication carte secur@ccès⁽⁴⁾..... **8,30 € TVA**
 - Frais de demande de réédition de code confidentiel **8,30 € TVA**

(1) Via le service CE net EDI ou CE net Remises.

(2) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

- Integral Cash Recette..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos succursales implantées sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

- TRESEO..... **Nous consulter** **TVA**

DÉFINITION :

- Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE et de banques tierces, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> 1.4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITIONS : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la même Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : le virement SEPA est un virement ordinaire occasionnel, immédiat, différé ou permanent, libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans l'espace SEPA.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Moment de réception d'un virement** : correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **Date d'exécution d'un virement** : correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque, souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITIONS : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Chèques
 - Paiement d'un chèque **Gratuit**
 - Frais d'émission d'un chèque de banque..... **15,00 €**
- Retraits d'espèces
 - Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- En euros
 - Frais par retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	Carte souscrite en complément d'une offre groupée de services	Carte souscrite hors offre groupée de services	Carte Nomea souscrite dans l'offre groupée de services Autonomie Plus	Carte Nomea souscrite hors offre groupée de services
Frais par retrait effectué dans un mois calendaire	5 retraits : Gratuit	1,00 €/retrait	12 retraits : Gratuit	2 retraits : Gratuit
	à partir du 6 ^{ème} retrait : 1,00 €/retrait		à partir du 13 ^{ème} retrait : 1,00 €/retrait	à partir du 3 ^{ème} retrait : 1,00 €/retrait

- En devises (autres que l'euro)

	DAB	GAB
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
+ Commission fixe	+ 3,90 €	+ 6,90 €

- Paiements par carte
 - En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
 - En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle..... **2,80 %**
 - + Commission fixe **0,30 € / paiement**
 - Avec un maximum de perception par transaction **6,90 €**

■ Virements émis	Centre d'Affaires/ Par téléphone	Banque à distance ⁽¹⁾⁽²⁾	Via CE net Remises et CE net EDI (par télétransmission ⁽³⁾)
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA standard	5,25 €	0,22 €	0,23 €
Virement SEPA instantané	5,25 €	0,22 €⁽⁴⁾	0,23 €⁽⁴⁾
Virement SEPA permanent			
- Frais de mise en place	Gratuit	Gratuit	
- Frais par virement	1,35 €	Gratuit	
- Modification/suppression	Gratuit	Gratuit	
Virement SCT accéléré ⁽⁴⁾			0,30 €⁽⁴⁾
Virement SEPA jour			0,30 €
Virement Tiers Urgent			6,50 €
Virement immédiat ⁽⁵⁾ (demande avant 15h, effectué dans l'heure) ou Virement Gros Montant	18,00 €		
Virement de trésorerie (VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie)			6,50 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	43,00 €		

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA reçus	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télé-transmission
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP SEPA	Gratuit	Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Gratuit		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,30 €	Gratuit	
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) ⁽⁶⁾	13,30 €	Gratuit	8,10 €/opération
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) ⁽⁷⁾ - Non autorisés (liste noire) ⁽⁸⁾	13,30 €	Gratuit	8,10 €/opération

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Gratuit avec Webprotexion.

(3) Les virements transmis via des « Prestataires Initiateurs de Services de Paiements » s'adosseront à la tarification du virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remises ou CE net EDI).

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Les ordres de virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

(6) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

(7) Autorisation des seuls prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers désignés.

(8) Blocage de tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers désignés.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Contestation/Opposition sur prélèvement reçus

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	16,50 €		
Refus de tout prélèvement SEPA ⁽¹⁾	32,00 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	16,50 €		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée ⁽²⁾	24,40 €/unité TVA		

■ Paiement d'effets de commerce

- Dans le cadre d'une convention de paiement sauf désaccord
 - Mise en place **Gratuit**
 - Commission par effet à payer **Gratuit**
- Hors convention de paiement
 - Commission par effet à payer **4,60 €/effet**
 - Commission par effet à payer au moyen d'un service de banque à distance **Gratuit**

■ Commission pour interventions diverses sur effet

- Présentation à l'acceptation, prorogation, modification (changement de domiciliation, etc.), avis de sort, suppression **15,30 €/effet**

■ Commission d'incidents sur effet

- Réclamation, impayé (sur effet remis à l'encaissement ou l'escompte) **15,30 €/effet**
- Opposition sur effet à payer **24,50 €/effet**
- Rejet d'un effet à payer **24,50 €/effet**

■ Bon à payer ponctuel, par effet **Gratuit**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Service dépôt Securexpress (Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle)

- Abonnement au service Coupe File **7,00 €/trimestre**
- Abonnement au service Toutes Options⁽³⁾ **14,20 €/trimestre**
- Cotation carte de dépôt Securexpress **8,60 €/an/carte**
- Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **8,60 €/par carte**
- Frais d'opposition sur carte Securexpress **15,00 €/unité**

■ Remise d'espèces hors agence

- Traitement des écarts de comptage **Nous consulter**
- Service de ramassage des fonds, solutions d'encaissement **Sur devis**

■ Chèques

- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité⁽⁴⁾ **jusqu'à 21 jours calendaires**

(1) Blocage de tout prélèvement SEPA existant ou à venir se présentant au débit du compte.

(2) Dans les conditions fixées par la réglementation.

(3) Le service Toutes Options comprend le service Coupe File et Securexpress Assurance (contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances). Voir Conditions Générales ou Notice d'informations.

(4) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de compte courant.

- Télécollecte de chèques
 - Télécollecte images chèques **Nous consulter**

TLMC **Nous consulter**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR **Nous consulter**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

- Virements reçus
 - Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro zone euro **Gratuit**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA émis
 - Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **55,00 €/unité TVA**
 - Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

	en Centre d'affaires / téléphone	Via CE net Remises et CE net EDI (par télétransmission) ⁽¹⁾
Émission d'un prélèvement SEPA permanent :		
- Frais de mise en place d'un échancier		0,35 €
- Frais modification/suppression d'un échancier		0,35 €
- Frais par prélèvement SEPA émis		0,35 €
Émission de prélèvement SEPA CORE		0,35 €
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)		0,35 €
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé		8,80 €

- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **8,80 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **8,80 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **8,80 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **8,80 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **8,80 €/opération**
- Télérèglement
 - Frais de rejet suite à l'émission de télérèglements **8,80 €/opération**
- Titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)
 - Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA **8,80 €/opération**

(1) Opération effectuée via les échanges de données informatisés

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Traitement de remise d'effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte
 - Remise d'effets par support papier..... **14,80 €/remise + 8,20 €/effet**
 - Remise d'effets par télétransmission **0,46 €/effet**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
- Commission pour interventions diverses sur effet
 - Présentation à l'acceptation, prorogation, modification (changement de domiciliation, etc.), avis de sort, suppression **15,30 €/effet**
- Commission d'incidents sur effet
 - Réclamation, impayé (sur effet remis à l'encaissement ou l'escompte) **15,30 €/effet**
 - Opposition sur effet à payer..... **24,50 €/effet**
 - Rejet d'un effet à payer..... **24,50 €/effet**

AUTRES SERVICES LIÉS AUX PAIEMENTS ET ENCAISSEMENTS

- SEPAmail Diamond (vérification des coordonnées bancaires - IBAN - mode API ⁽¹⁾ ou SaaS ⁽²⁾)
 - Frais de raccordement à l'API ⁽¹⁾..... **Selon devis TVA**
 - Demande de vérification d'un IBAN français
 - service «high»⁽³⁾..... **0,50 € TVA**
 - service «low»⁽⁴⁾..... **0,35 € TVA**
 - Demande de vérification d'un IBAN Établissement Étranger adhérent Sepamail
 - service «high»⁽³⁾..... **0,50 € TVA**
 - service «low»⁽⁴⁾..... **0,35 € TVA**
- Service de génération d'IBAN virtuels
 - Frais de mise en place du service **1 500,00 €**
 - Abonnement (pour chaque compte) **250,00 €/mois et /compte**
 - Frais par virement reçu..... **0,20 €/unité**

BON À SAVOIR :

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

(1) Une API est une application programming interface ou « interface de programmation d'application ».

(2) Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service en Français, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l'intermédiaire d'internet.

(3) Traitement immédiat et réponse en quelques secondes.

(4) Traitement par batch, entre 22h et 6h du matin, et réponse à J+1 calendrier maximum.

> 1.5. DATES DE VALEUR

DÉFINITION : La date de valeur

Date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉFINITION : Jour ouvré

Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

À SAVOIR

J est défini comme la date de comptabilisation sur le compte du client.

LES CHÈQUES

- Remise de chèque compensable en France **J + 1 ouvré**
Soumise à délai d'encaissement ou d'indisponibilité allant jusqu'à 21 jours calendaires⁽¹⁾⁽²⁾.

- Paiement par chèque **J**

LES VIREMENTS SEPA

- Virement reçu ou émis **J**

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Prélèvement reçu ou émis **J**

LES ESPÈCES

- Versement ou retrait d'espèces **J**

LES PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE

- Paiement par carte bancaire à débit immédiat **J**
- Paiement par carte bancaire à débit différé **J**

LES EFFETS DE COMMERCE

- Remise d'effet à l'encaissement
 - En crédit immédiat plus de 7 jours ouvrés
avant sa date d'échéance **Date d'échéance + 4 jours ouvrés**
 - En crédit après encaissement plus de 7 jours ouvrés
avant sa date d'échéance **Date d'échéance + 4 jours ouvrés**
 - Remise d'effet moins de 7 jours ouvrés
avant sa date d'échéance (effet brûlant) **Date de remise + 11 jours ouvrés**
- Remise d'effet à l'escompte **Date de remise + 1 jour calendaire⁽¹⁾**
- Paiement d'effet **J - 1 jour ouvré bancaire**

MONÉTIQUE

- Les encaissements par carte bancaire **Jour de remise⁽³⁾**

(1) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

(2) Voir les conditions générales de la convention de compte.

(3) Jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

> 1.6. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique à domicile	Frais d'envoi à domicile (hors renouvellement automatique)
Envoi simple	Gratuit	Frais postaux
Envoi en recommandé avec AR	5,90 € + coût d'envoi	5,90 € + coût d'envoi

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	62,40 €/an	62,40 €/an
Carte Visa Gold Business	150,00 €/an	150,00 €/an
Carte Visa Platinum	-	258,00 €/an

- Service e-Cartes **12,00 €/an**
- Carte de retrait Associatis..... **25,00 €/an**
- Carte Visa Business Associatis **45,00 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique **45,00 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (fournie uniquement avec les Services Bancaires de Base⁽¹⁾) **Gratuit**
- Carte de retrait NOMEA **22,80 €/an**
(Carte spécifique aux personnes protégées)

À SAVOIR

50% de réduction sur la cotisation de toute carte supplémentaire souscrite.

- Envoi spécifique de la carte ou du code PIN
 - Hors France Métropolitaine..... **9,00 €/envoi**
 - Par lettre recommandée avec accusé de réception **7,60 €/envoi**
- Opérations diverses
 - Refabrication de carte avant échéance **Tarif de la carte**
 - Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel **12,40 €**
 - Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement⁽²⁾ **12,50 €**

(1) Voir Services Bancaires de Base page 7

(2) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

CARTE ACHAT PUBLIC..... À partir de 32,00 €/mois⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE VISA

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

■ Solution Carte Corporate (socle de services).....	30,00 €/mois TVA
■ Cotisation Carte Visa Corporate.....	+5,00 €/mois/carte
■ Cotisation Carte Visa Gold Corporate.....	+12,00 €/mois/carte
■ Option de Sur-différé	
- Date d'arrêt +15 jours.....	+1,00 €/mois/carte
- Date d'arrêt +30 jours.....	+1,60 €/mois/carte
- Date d'arrêt +45 jours.....	+2,20 €/mois/carte
- Date d'arrêt +55 jours.....	+2,80 €/mois/carte
■ Option de non-solidarité avec les porteurs.....	+180,00 €/mois
■ Modification de la date d'arrêt (au-delà de 2/an).....	30,00 €/unité
■ Modification des plafonds retrait/paiement carte (au-delà de 2/an).....	59,00 €/unité
■ Remplacement d'une carte Visa ou Visa Gold Corporate	
- Suite au vol, à la perte ou usage frauduleux de la carte par un tiers.....	12,40 €
- Pour tout autre motif.....	12,40 €
■ Impayé du prélèvement sur le compte du porteur (à partir du 2 ^e rejet).....	12,50 €
■ Réédition du code PIN.....	8,90 €
■ Recherche documentaire liée à la Solution Carte Corporate.....	18,60 €
■ Clôture du contrat Entreprise Solution Carte Corporate.....	200,00 €

ASSURANCES LIÉES AUX PAIEMENTS

BON À SAVOIR :

L'assurance Moyens de Paiement « Pro Plus »⁽²⁾⁽³⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierges, détenues sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

■ Assurance Moyens de Paiement « Pro Plus » ⁽²⁾⁽³⁾	20,30 €/an/compte
■ Assurance Moyens de Paiement ancienne formule ⁽²⁾⁽³⁾	16,30 €/an
■ Assurance Moyens de Paiement des Associations et organismes à but non lucratif ⁽²⁾⁽³⁾	16,30 €/an/compte
■ Assurance Moyens de Paiement (Tutelles) ⁽²⁾⁽³⁾	18,30 €/an
■ Sécurexpress Assurance ⁽²⁾⁽³⁾	27,40 €/an

(1) Cotisation forfaitaire avec 1 carte incluse.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.7. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**

DÉFINITION : Offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. Les services souscrits sont détaillés dans les conditions particulières de votre convention de compte courant et les conditions spécifiques des services concernés..

> PME

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR36,70 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net Comptes, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service e-Cartes, service Securexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽²⁾).

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR EVOLUTIF47,50 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR EVOLUTIF**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net Remises, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service e-Cartes, service Securexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽²⁾).

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR PREMIUM64,90 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR PREMIUM**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net EDI, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service e-Cartes, service Securexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽²⁾).

SOUSCRIPTION D'UNE CARTE SUPPLEMENTAIRE.....2,00 €/mois⁽¹⁾

> ASSOCIATIONS

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

> **Contenu de l'offre groupée de services Associatis Essentiel**

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), AlertEcoreuil Pro, seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽³⁾, assurance Moyen de Paiement Associations⁽²⁾, service Securexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽²⁾), Protection et Assistance Juridique⁽⁴⁾, SOL par SMS, Eparfix/Eparplus.

- Sans carte **21,00 €/mois**
- Avec la carte Visa Business Associatis **22,50 €/mois**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Prélèvement trimestriel.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €, au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(4) Contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS

> Contenu de l'offre groupée de services Associatis

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽¹⁾, assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾).

- Sans carte..... **17,00 €/mois**
- Avec la carte de retrait Associatis **18,20 €/mois**

> TUTELLES

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AUTONOMIE PLUS.....13,90 € / semestre

> Contenu de l'offre groupée de services Autonomie Plus

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, Assurance Moyens de Paiement ⁽²⁾, Eparplus, Eparfix, Webprotexion, opposition tout prélèvement, révocation d'une ou plusieurs échéances de prélèvements, retrait de consentement de prélèvement sur Internet, opposition sur carte, Carte Equilibra ou Nomea, remplacement de carte, un virement SEPA ponctuel ou permanent vers autres banques, réédition du code confidentiel une fois par an.

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI9,90 € / mois

> Contenu de l'offre groupée de services

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), assurance Moyens de Paiement Pro Plus ⁽²⁾, SOL SMS.

> 1.8. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS / JEPAIENLIGNE EXPRESS

(SERVICES DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service **TVA**
 - SP PLUS..... **190,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS..... **63,65 €**
- Abonnement mensuel **TVA**
 - SP PLUS..... **19,50 €**
 - JePaieEnLigne (Offre retirée de la commercialisation) **19,50 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS⁽³⁾ **6,35 €**
- Frais liés aux transactions **TVA**
 - Coût par transaction..... **0,16 €/transaction**

(1) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €, au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Options SP Plus TVA	
- Paiement VPC (Vente Par Correspondance).....	6,00 €/mois
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB.....	Nous consulter
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect.....	Nous consulter
- Cartes privatives ⁽¹⁾ (Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal).....	6,00 €/mois
- Service saisonnier.....	12,00 €/mois
- Oney, Cartes Étrangères.....	Nous consulter
- Apple Pay ⁽²⁾	Nous consulter
- Google Pay ⁽²⁾	Nous consulter
- Click To Pay ⁽²⁾	Nous consulter
- Wero ⁽²⁾	Nous consulter
PAYPLUG⁽³⁾	Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

■ Option PayLater ⁽⁴⁾	Nous consulter
IZ E-COMMERCE⁽⁵⁾	Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur :	
- Frais de dossier.....	60,00 € TVA
- Contrat de location.....	Nous consulter TVA
- Taux de commission sur flux monétiques.....	Nous consulter
- Relevé Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit
- Relevé Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit
- Frais sur contrats monétiques inactifs ⁽⁶⁾	53,00 €/an
■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE).....	Nous consulter

(1) Sauf Secteur Public.

(2) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation par vente à distance sécurisée.

(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11€, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 71 801 205 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr.

(5) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(6) Un contrat monétique est dit inactif après six mois consécutifs d'absence de flux.

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽¹⁾..... Nous consulter

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽²⁾..... Nous consulter

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY TVA..... Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de la Caisse d'Épargne.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES TVA..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

SMILE&PAY⁽³⁾..... Nous consulter

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge⁽⁴⁾..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

HEOH⁽⁵⁾

■ L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement..... **Nous consulter**

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 71 801 205,00€, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92800 Puteaux, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(3) Smile&Pay est un service qui n'est plus proposé à la commercialisation. Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 1 021 397€ inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

(4) La solution Bridge est éditée par Perspectiveev, proposée par Caisse d'Épargne. Perspectiveev société par actions simplifiée au capital de 793 555,20 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspectiveev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

(5) Services Heoh de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 €. Siège social : 5 rue du chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

2 LES FINANCEMENTS⁽¹⁾



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

DÉCOUVERT

- Frais de dossier (création et renouvellement du concours)
 - % du montant de l'engagement..... **0,80 %**
 - Minimum..... **300,00 €/dossier**
- Découvert autorisé
 - Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Taux personnalisé⁽³⁾**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Taux égal au montant maximum autorisé par la législation en vigueur⁽³⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert⁽⁵⁾..... **0,18 % maximum/trimestre⁽³⁾**
- Commission d'immobilisation⁽⁵⁾..... **2,50 %⁽³⁾**
- Commission de dépassement sur autorisation (majoration du taux client)..... **Taux du découvert autorisé + 4,00 % l'an⁽³⁾**
- Commission d'engagement..... **Taux personnalisé**
- Commission de non-utilisation..... **Nous consulter**

ESCOMPTE

- Frais de dossier..... **41,00 €**
- Taux d'intérêt⁽⁶⁾..... **Taux personnalisé**
- Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts..... **10 jours ouvrés**
- Traitement de remise d'effets..... **8,00 €/effet**

BILLET FINANCIER

- Frais de dossier..... **41,00 €**
- Taux d'intérêt..... **Taux personnalisé**
- Frais de renouvellement..... **20,50 €**
- Frais par billet financier remis..... **6,50 €**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Mise en place d'une convention cadre de cession de créances professionnelles..... **110,00 €**
- Mise en place d'une convention de cession de créance Dailly à titre de garantie..... **110,00 €**
- Taux d'intérêt⁽⁷⁾..... **Taux personnalisé**
- Commission par bordereau..... **15,80 €/unité**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte sur la période constatée.

(3) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, pour la catégorie « crédits de trésorerie », et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

(4) Cf. lexique page 49 et suivantes.

(5) Perçues sur le solde débiteur du compte en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(6) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(7) Intérêts sur cession Dailly calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant mobilisé des créances.

■ Commission par créance cédée	8,50 €
■ Commission par notification en lettre recommandée avec AR.....	Frais postaux
■ Prorogation de créance	23,50 €/unité
■ Commission pour interventions diverses par facture cédée	23,50 €/unité
■ Commission de mise en impayé.....	23,50 €
■ Frais de renouvellement.....	55,00 €

AVANCE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE CIR (DAILY)

■ Mise en place d'une convention cadre de cession de créance AVANCE CIR	0,80% du montant avec un minimum de 400 €
■ Taux d'intérêt.....	Taux personnalisé
■ Commission par bordereau	15,80 €/unité
■ Commission de notification.....	20,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR : financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
- Commission de financement	Nous consulter ^{TVA}
- Commission d'affacturage	Nous consulter ^{TVA}
■ Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture	Nous consulter
■ Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales	Nous consulter
LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE LTI (RÉSERVÉE AU SECTEUR PUBLIC)	Nous consulter
■ Taux.....	Taux personnalisé
■ Commission d'engagement	Nous consulter
■ Commission de gestion	Nous consulter
■ Commission de mouvement	Nous consulter
■ Commission de non-utilisation	Nous consulter
FINANCEMENT DES STOCKS.....	Nous consulter

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

■ Frais de mise en place	
- Acte simple	68,00 €
- Acte complexe	350,00 €
■ Commission annuelle d'actualisation	68,00 €
■ Commission de risque (commission perçue d'avance par trimestre indivisible)	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 104,00 €

2 LES FINANCEMENTS

■ Commission de risque pour retenue de garantie dans le cadre d'une ligne pré-acceptée	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 52,00 €
■ Frais de dénonciation	125,00 € + frais réels
■ Frais de modification, réédition acte simple	68,00 €
■ Frais de modification, réédition acte complexe	350,00 €
■ Frais d'annulation	68,00 €
■ Garantie financière d'achèvement.....	Nous consulter

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1 %
- Minimum de perception.....	500,00 €
■ Frais de dossier Crédit Express (en % du montant emprunté)	0,25 %
- Minimum de perception.....	100,00 €
- Maximum de perception.....	1000,00 €
■ Frais de dossier Crédit Express Associations (en % du montant emprunté).....	0,25 %
- Minimum de perception.....	50,00 €
- Maximum de perception.....	300,00 €
■ Commission d'Arrangement et Syndication de dette.....	Nous consulter
■ Prêt à impact (offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière).....	Nous consulter

NUMAIRC

■ Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public	Tarification en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites
---	---

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDITS

■ Frais d'annulation de ligne (autre le maintien des frais de dossier).....	100,00 €
■ Édition de duplicata de tableau d'amortissement	30,00 €
■ Modification simple sur contrat de crédit (Changement de compte de prélèvement, jour de prélèvement, etc).....	52,00 €
■ Modification complexe sur contrat de crédit - Réaménagement	Nous consulter
- Autre modification complexe (avenant de garantie, transfert de prêt, etc.).....	250,00 €
■ Édition d'attestation de prêt.....	30,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé	42,00 €
■ Ouverture d'un dossier de sinistre assurance emprunteurs	30,00 €

- Incident de paiement
 - Lettre d'information 13,00 €
 - Lettre de relance 18,00 €
- Frais divers 55,00 € + frais réels

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾ Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé de l'assuré (représentant légal, caution, homme-clé, ...) et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

Les frais indiqués ci-dessous correspondent aux frais de traitement de la Caisse d'Épargne. Le cas échéant, s'y ajoutent les frais réels liés à la prise des garanties (émoluments notariés, droits d'enregistrement, frais d'inscription initiale, modificative, de renouvellement, de radiation, frais de signification, etc.).

- Caution personnelle 79,00 €/caution
- Garantie par société de caution mutuelle Nous consulter
- Gage 189,00 €/gage
- Nantissement de parts sociales de SCI 459,00 €/nantissement
- Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées 459,00 €/nantissement
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance Caisse d'Épargne en unités de compte⁽²⁾ **Gratuit**
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Épargne en unités de compte⁽³⁾ 459,00 €/nantissement
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé 390,00 €/nantissement
- Nantissement de marché public et autres garanties Nous consulter
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC **Gratuit**
- Mainlevée totale ou partielle d'hypothèque, nantissement de fonds de commerce, de gage sans dépossession, de parts sociales, de compte titres, d'assurance vie hors réseau 110,00 €/garantie
- Délégation de la police d'assurance « Homme Clé » 100,00 €
- Délégation de la police d'assurance décès/invalidité et/ou incapacité de travail 100,00 €
- Fiducie sûreté Nous consulter
- Autre Garantie Nous consulter
- Renouvellement de garantie 79,00 €/garantie
- Établissement d'une convention « agent des sûretés » Nous consulter

> 2.4. FINANCEMENT LOCATIF

LE CRÉDIT BAIL MOBILIER, IMMOBILIER ET LA LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter TVA

> 2.5. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME Nous consulter

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(3) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



OUVERTURE, CLÔTURE, TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou compte-titres ordinaires(CTO) **Gratuit**
- Tenue et gestion d'un compte d'épargne/Livret inactif⁽¹⁾ **30,00 €⁽²⁾**
- Tenue et gestion de portefeuille (CTO) inactif⁽¹⁾ **Droits de garde⁽³⁾**

TRANSFERT

- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque **TVA**
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres..... **0,10 %/ligne**
 - Avec un minimum de perception..... **115,00 €/transfert**
- Transfert vers une autre Caisse d'Epargne **Gratuit**

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe..... **Nous consulter**
- CAT Vert..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Compte à terme à taux progressif qui permet d'obtenir la rémunération de sa trésorerie, tout en accompagnant la transition énergétique et environnementale, par l'intermédiaire de financements octroyés par la Caisse d'Epargne, au moyen de l'épargne collectée sur le CAT Vert.

- CAT à taux progressif..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Compte à terme à taux progressif dont la somme déposée demeure bloquée jusqu'au terme prévu lors de la souscription.

- CAT à taux révisable..... **Nous consulter**

LIVRET A..... **Nous consulter**

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL..... **Nous consulter**

BONS DE CAISSE..... **Nous consulter**

EMPRUNTS BPCE..... **Nous consulter**

PARTS SOCIALES..... **Nous consulter**

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

OPC cotés sur Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
<ul style="list-style-type: none"> - OPC commercialisés par le Groupe BPCE : - Commission de souscription, de rachat, frais de gestion 	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
<ul style="list-style-type: none"> - OPC hors Groupe BPCE : - Commission de souscription - Commission de rachat et frais de gestion 	32,00 € + frais d'émetteur Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC cotés hors Euronext (Bourses étrangères)	
<ul style="list-style-type: none"> - Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place) 	30,00 € ou 46,00 € / unité
<ul style="list-style-type: none"> - + Commission proportionnelle sur le montant de la transaction - Avec un minimum de perception par ordre donné - Et un maximum de perception par ordre donné 	0,50 % 46,80 € 232,56 €

3 LES PLACEMENTS

TITRES DE CRÉANCES

- Certificat de dépôt négociable..... **Nous consulter**
- Titres négociables à moyen terme **Nous consulter**
- Autres titres de créances à formule..... **Nous consulter**

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
- TRESEO - PAT **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

TRESEO - PAT est un service qui place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/ rachat quotidiens d'OPC.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter** **TVA**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Nous consulter** **TVA**

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE **TVA**

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)	Forfait
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Portefeuille composé exclusivement de valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	32,15 €/an
Portefeuille composé exclusivement d'autres valeurs ⁽¹⁾	0,29 % 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 €/ligne	
Portefeuille mixte	0,29 %⁽²⁾ 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 €/ligne⁽²⁾	
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	22,63 €/an

(1) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe (cf. ci-dessous).

(2) Commissions appliquées sur toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe (cf. ci-dessous).

BON À SAVOIR :

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE⁽¹⁾

Valeurs cotées sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)				
Ordre exécuté	Par Internet ⁽²⁾	Par téléphone ⁽³⁾	En agence	en Centre d'Affaires
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,39 %	1,15 %	1,50 %	1,50 %
Minimum de perception par transaction	7,68 €	14,50 €	17,50 €	17,50 €/unité
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	12,72 €/unité
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit	5,25 €/unité

Valeurs cotées hors Euronext (bourses étrangères)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 €/unité
+ Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage)	0,50 %
- Minimum de perception par ordre donné - Maximum de perception par ordre donné	46,80 € 232,56 €
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

PRODUITS STRUCTURÉS

Opérations sur produits structurés

Titres de créance	
Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne : Frais de souscription Frais de sortie	Gratuit Gratuit
Autres titres de créances	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Fonds à formule	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie : Avant échéance du fonds à formule À échéance	

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(3) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

3

LES PLACEMENTS

GESTION DE COMPTE TITRES

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter**
- Clôture de compte-titres **Gratuit**

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES

- GRANDS INVESTISSEMENTS **Nous consulter** **TVA**

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE ET AUTRES ASSURANCES

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale : Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**
- Titres de services **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de Swile⁽¹⁾ proposées par la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Swile »⁽¹⁾ (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽¹⁾ (carte) **Nous consulter**

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance Santé Collective⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 552,30 €, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Batiment A, 561 rue Georges Melies – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 310 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Santé collective est un contrat de A2M APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- Protection Homme Clé⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽¹⁾ garantit le versement d'un capital prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽²⁾ d'Entreprises ou d'Associations **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

- Assurance Responsabilité des Élus⁽³⁾ **Nous consulter**
- Associations : Protection et Assistance Juridique⁽⁴⁾ **60,00 €/an**
- Assurance Sécurité informatique⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurances pour la protection de l'activité des acteurs économiques publics et privés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

WTW France⁽⁵⁾, partenaire Caisse d'Épargne, vous propose des solutions d'assurances différentes selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux pour les Entreprises et les Associations (RCMS, RCDE / RCDA), Flotte automobile, Construction/réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

(1) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 €, dont le siège social est 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Assurance RCDE et RCDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 €, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat de AXA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances (voir conditions générales ou notices d'informations).

(4) Contrats de Covéa Protection Juridique. Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS LE MANS n°442 935 227 - Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 LE MANS CEDEX 2.

(5) Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 €. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/Intermediaire> immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité. **Nous consulter**
- Opérations financières **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne propose aux syndics comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Épargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

> 4.4. NEOBUSINESS

La Caisse d'Épargne accompagne à travers un dispositif complet les start-up et entreprises qui innovent.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir brochure tarifaire dédiée.

> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.8. SERVICE GESTION PRIVÉE

■ Bilan patrimonial **Gratuit**

> 4.9. CONSEIL AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

■ BPCE Partenaire Conseil propose une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficacité et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance. **Nous consulter**

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



BON À SAVOIR :

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export).



> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVICES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés **67,60 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an⁽²⁾**
- Rémunération de compte en devises **Nous consulter**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,15 % l'an**

COMPTES À TERME EN DEVICES **Nous consulter**

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page 16 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Vers l'EEE⁽³⁾ (Espace Économique Européen)

- Frais par virement émis en euros
 - Ordre papier **5,10 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **0,22 €/unité**
- Frais par virement émis en devises
 - Ordre papier
 - ≤ 50 000 euros **24,30 €/unité**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **48,00 €/unité**
 - > 150 000 euros **98,80 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **13,00 €/unité**

Vers le reste du monde

- Frais par virement émis en euros ou en devises
 - Ordre papier
 - ≤ 50 000 euros **24,30 €/unité**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **48,00 €/unité**
 - > 150 000 euros **98,80 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **13,00 €/unité**

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et Financier.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

(3) Cf. lexique page 49 et suivantes.

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
- Virement émis avec ou sans change **J = date de débit en compte**

REMISES LIBRES IMPORT (remises d'effets pour acceptation par l'importateur)

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,15 %
- Minimum	35,00 €
- Maximum	150,00 €
■ Commission d'acceptation.....	52,00 €
■ Commission d'aval.....	52,00 €
■ Commission de modification.....	52,00 €
■ Commission de clôture.....	52,00 €
■ Frais d'impayé.....	52,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum	65,00 €
■ Commission d'acceptation.....	52,00 €
■ Commission d'aval.....	52,00 €
■ Commission de modification.....	52,00 €
■ Commission de clôture.....	52,00 €
■ Frais d'impayé.....	52,00 €
■ Frais de cession.....	52,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Abonnement outil internet « Portail Trade »	Gratuit
■ Commission d'ouverture, de modification de montant ou durée (en % du montant du crédit).....	0,25 % par trimestre indivisible
- Minimum	170,00 €
■ Émission d'une cession bancaire	100,00 €
■ Frais de dossier complexe (dont frais de projet)	150,00 €
■ Commission de modification (prorogation, augmentation, etc.)	200,00 €
■ Commission de levée de document (en % du montant du crédit).....	0,15 % flat
- Minimum	110,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé perçue au delà de la période couverte par la commission d'ouverture (en % du montant du crédit).....	0,10 % par mois indivisible
- Minimum	100,00 €
■ Frais d'irrégularité	120,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

- Commission d'engagement (en % du montant de la garantie)..... **1 % à 3 %/an, perçue d'avance par trimestre indivisible**
 - Minimum **175,00 €**
- Frais d'acte..... **Nous consulter**
- Frais de modification (montant, échéance, sollicitation de mainlevée)..... **Minimum 175,00 €**
- Frais supplémentaires (actes urgents ou complexes)..... **Minimum 130,00 €**
- Frais de dénonciation d'engagement par signature..... **125,00 € + frais réels**
- Mise en jeu de la garantie **250,00 €**

STAND-BY IMPORT

- Commission d'ouverture, de prorogation ou d'augmentation (en % du montant du crédit) **0,25 % par trimestre indivisible**
 - Minimum **100,00 €**
- Commission de modification **120,00 €/opération**
- Commission de paiement (en % du montant du crédit) **0,15 % flat**
 - Avec un minimum **20,00 €**
 - Avec un maximum **120,00 €**
- Frais de dossier complexe/majoration/projet **150,00 €/acte**

> 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Depuis l'EEE ⁽¹⁾ (Espace Économique Européen)

- Frais par virement reçu en euros **Gratuit**
- Frais par virement reçu en devises **17,65 €/unité**

Depuis le reste du monde

- Frais par virement reçu en euros ou en devises..... **17,65 €/unité**

FRAIS ADDITIONNELS ⁽²⁾

- Commission de change⁽³⁾ **0,05 % du montant**
 - Minimum de perception **17,50 €**
 - Maximum de perception **275,00 €**
- Frais du correspondant étranger..... **0,15 % du montant**
 - Minimum de perception **22,00 €**
 - Maximum de perception **165,00 €**
- Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération **Frais réels**
- Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet..... **17,85 €**
(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)

(1) Cf. lexique page 49 et suivantes.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas de paiement par chèque à l'étranger, de remise de chèque payable à l'étranger ou aux frais d'émission et /ou de réception des virements non SEPA. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
- Rapatriement sans change **J = date de réception des fonds**
- Rapatriement avec change **J + 2 (délai de change)**

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER... Nous consulter

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement (en % de la remise)..... **0,20 %**
- Minimum **80,00 €**
- Commission d'acceptation **62,40 €**
- Commission d'aval **62,40 €**
- Commission de modification **62,40 €**
- Commission de clôture **62,40 €**
- Frais d'impayé **62,40 €**
- Frais de relance **62,40 €**

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement (en % de la remise)..... **0,20 %**
- Minimum **65,00 €**
- Maximum **100,00 €**
- Commission d'acceptation **62,40 €**
- Commission d'aval **62,40 €**
- Commission de modification **62,40 €**
- Commission de clôture **62,40 €**
- Frais d'impayé **62,40 €**
- Frais de relance **62,40 €**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT Nous consulter

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT

(SBLC'S) EXPORT (REÇUES)

- Commission de transmission **72,80 €/opération**
- Commission de notification d'ouverture (en % du montant du crédit)..... **0,15 %**
- Minimum **140,40 €/opération**
- Commission de modification **124,80 €/unité**
- Commission d'encaissement (en % du montant du crédit)..... **0,15 %**
- Minimum **140,40 €/opération**
- Commission de mise en conformité des documents **83,20 €/opération**
- Commission de confirmation **Sur devis**
- Autres commissions **62,40 €**

GARANTIES INTERNATIONALES

- Notification garanties reçues **Forfait 135,20 €**

> 5.4. FINANCEMENTS À L'INTERNATIONAL

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER)

- Taux MCNE Taux personnalisé (taux de la devise + marge)

AVANCES EN DEVISES

- Frais de mise en place 90,00 €/opération
- Taux d'avance en devises Taux personnalisé (taux de la devise + marge)

> 5.5. OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade
(outil de gestion en ligne des opérations de change) **Gratuit**

CHANGE AU COMPTANT

- Frais de mise en place 45,00 €/opération
- Commission de change par tranche
 - ≤ 75 K€ 0,055 %
 - > 75 K€ 0,025 %
 - Avec un minimum de perception 16,40 €
 - Et un maximum de perception 273,50 €

- INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE Nous consulter

> 5.6. CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de change Selon cours
- Minimum de perception 16,80 €
- Maximum de perception 275,00 €

- > 5.7. OFFRE COFACE Nous consulter

BON À SAVOIR :

En partenariat avec Coface, la Caisse d'Épargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.

- > 5.8. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL Nous consulter

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne à travers ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

> 5.9. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier 12,40 € TVA
- Frais de courrier express 37,40 € TVA
- Frais de Swift 49,90 € TVA

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

- Recherche de moins d'un an 18,50 €/unité **TVA**
- Recherche de plus d'un an 34,00 €/unité **TVA**
- Recherche complexe **Nous consulter** **TVA**

> 6.2. LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort tous modèles..... 120,00 €/an **TVA**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels/ouverture** **TVA**

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter** **TVA**

> 6.4. CYBERSÉCURITÉ

- Mailinblack..... **Nous consulter**

Des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention **9,50 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **66,50 €/jour**

> 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **11,50 €/unité**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Pour un chèque inférieur ou égal à 50,00 € **20,50 €/rejet⁽²⁾**
 - Pour un chèque supérieur à 50,00 € **40,50 €/rejet⁽²⁾** (dans la limite d'un plafond journalier unique de 2 opérations)

DÉFINITION : Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

> 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **11,50 €/unité**
 - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,50 €/rejet⁽²⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations.
- Rejet d'un effet pour défaut de provision **24,00 €/effet⁽²⁾**

BON À SAVOIR :

Rejet de prélèvement : les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet de l'opération, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, télétransmissions et prélèvements liés à une échéance de prêt. Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

7

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> 7.4. LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais impayé carte bancaire (coût lié au traitement des acceptations
carte bancaire revenus impayés) **78,00 €/impayé**
- Frais pour déclaration à la Banque de France
d'une décision de retrait de carte bancaire **40,80 €**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident
de paiement pour carte **10,00 €**

> 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **13,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé **18,00 €**
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie-conservatoire⁽¹⁾ **100,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public⁽²⁾**

> 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **17,00 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **26,00 €/chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte,
vol ou usage frauduleux **Gratuit**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Dans la limite d'un plafond défini par décret.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuelle). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance) durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

8

LEXIQUE

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ESPACE EEE - ESPACE SEPA - ZONE EURO

ESPACE EEE :

Espace Economique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

ZONE EURO :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

8

LEXIQUE

ESPACE SEPA : (SINGLE EURO PAYMENTS AREA)

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

8

LEXIQUE

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange.
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange.
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur.
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire.
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée.
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur.

- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et soit 8 semaines soit 13 mois de la date de présentation selon le motif. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COMPensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES



> 9.1. CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

↳ **PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :**

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CE net par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  

> 9.2. MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

↳ **TECHNIQUE (TPE) : DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H**

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par BPCE PS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

↳ **SAV : 0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> 9.3. AUTRES NUMÉROS

> ENTREPRISES

■ DIRECTION COMMERCIALE ENTREPRISES

Cédric LAUPRÊTRE

- Centre d'Affaires LOT TARN & GARONNE

Sébastien VERZENI

129, avenue de Paris - BP 228

82002 MONTAUBAN CEDEX

Tél. : 05 63 21 63 01

centredaffaires-montauban@cemp.caisse-epargne.fr

- Centre d'Affaires TARN AVEYRON

Pierre-Emmanuel BLOUIN

8, place Eugène Raynaldy - 12000 RODEZ

Tél. : 05 65 67 52 39

centredaffaires-rodez@cemp.caisse-epargne.fr

Place Jean Jaurès - 81013 ALBI CEDEX 9

Tél. : 05 63 48 59 46

centredaffairestarn@cemp.caisse-epargne.fr

- Centre d'Affaires TOULOUSE ARIÈGE

Magali BUVAT

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 92 22 - Fax 05 62 30 43 89

centredaffaires-ecosoc@cemp.caisse-epargne.fr

centredaffaires-pme@cemp.caisse-epargne.fr

Avenue de la Bouriette - 09100 PAMBERS

Tél. : 05 61 67 99 62

- Centre d'Affaires HAUTES-PYRÉNÉES GERS

COMMINGES

Maxime FAIVRE VUILLIN

18, rue Guynemer - 32004 AUCH CEDEX

Tél. : 05 62 60 44 67

27 bis, rue Larrey - 65000 TARBES

Tél. : 05 62 44 32 22

centredaffaires-hautespyreneesgers@cemp.caisse-epargne.fr

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE SOCIALE

Hervé BALDUCCHI

10 Avenue Maxwell - 31000 TOULOUSE

herve.balducchi@cemp.caisse-epargne.fr

> PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Cécile THUARD

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 92 94

centredaffaires-pim@cemp.caisse-epargne.fr

> SECTEUR PUBLIC EPL ET LOGEMENT SOCIAL

Isabelle GUERDOU BLERON

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 90 40

centredaffaires-cills@cemp.caisse-epargne.fr

> PERSONNES PROTÉGÉES

Olivier BROS

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Unité Personnes Protégées

Tél. : 05 62 25 90 00

unite.personnes-protégees@cemp.caisse-epargne.fr

> INGENIERIE FINANCIÈRE

Romain NADJAR

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

middleoffice.expertsbdr@cemp.caisse-epargne.fr

> BDR DIRECT / COLLECTIVITÉS BDR DIRECT SECTEUR PUBLIC

Tél 05 62 25 90 43

numairic@cemp.caisse-epargne.fr

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> 10.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d’Affaires ne vous convient pas, à :

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d’Epargne de Midi-Pyrénées Service Relations Clientèle 10, avenue Maxwell - BP22306 31023 Toulouse Cedex 1	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Midi-Pyrénées) rubrique « Numéros utiles »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

■ DÉLAIS DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d’envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n’excédera pas deux mois à compter de la date d’envoi de votre réclamation.

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ CAS PARTICULIER

Si votre réclamation porte sur l’exécution d’un contrat d’assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#)

> 10.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l’absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d’action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ MÉDIATEUR DE L’AMF


L’Autorité des Marchés Financiers dispose d’un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d’un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc ⁽³⁾.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d’accès Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Cf. article L621-19 I du Code monétaire et financier et charte de la Médiation de l’AMF disponible sur le site Internet de l’AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d’accès internet).

10 RÉSOLURE UN LITIGE

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur» ⁽¹⁾</p> 	<p>Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne accessible via le site internet de la Banque de France ou en vous rendant à cette adresse : https://mediateur-api.akio.cloud/banquedefrance-mediation/view/mediation/declarant/welcome*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

> 10.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

<https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/>

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/⁽¹⁾



PEFC

10-31-2841



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 640 000 000 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31100, Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594. Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Getty Images - Droits réservés.